

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département du Val d'Oise
Commune de Méry-sur-Oise

DECISION DU MAIRE N°2023/ 282

*(prise en vertu de la délégation du conseil Municipal)***OBJET : Travaux de voirie rue Pasteur et impasse Pasteur- Demande de subvention auprès de la Présidente du Département du Val d'Oise**

Le Maire de la Ville de Méry-sur-Oise,

VU l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU, la délibération du Conseil municipal n°2020/049 du 05/06/2020 portant délégation d'attributions accordées par le Conseil municipal au Maire concernant les demandes à tout organisme financeur l'attribution de subventions quel qu'en soit son montant, sa nature et son taux

CONSIDERANT que sur le fondement du 26° de l'article L 2122-22 du CGCT, le Maire peut « demander à tout organisme financeur, dans les conditions fixées par le conseil municipal, l'attribution de subventions » ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu de solliciter auprès du Département du Val d'Oise une demande de subvention relative aux travaux de voirie de la rue Pasteur et de l'impasse Pasteur,

DECIDE

Article 1 : d'autoriser le dépôt d'une demande de subvention au titre des aides à l'investissement des collectivités et de solliciter, auprès de Madame la Présidente, l'attribution d'une subvention de 75 000€ soit à hauteur de 29,31% pour des dépenses à 255 886.15 € HT, dans le cadre de l'aide aux travaux ARCC VOIRIE 2023.

Article 2 : d'inscrire la recette correspondante au budget de l'exercice 2023 – Article 1323- Fonction 822 – Gestionnaire DIRST.

Article 3 : d'approuver, le plan de financement joint en annexe.

Article 4 : de préciser que la Ville de Méry-sur-Oise s'engage à prendre en charge, le cas échéant, la différence entre le taux maximum de subvention sollicité et le taux réellement attribué.

Article 5 : Copie de la présente décision sera adressée :

Monsieur le Préfet du Val d'Oise,
Monsieur le Trésorier de l'Isle Adam,
Madame la Présidente du Conseil Départemental du Val d'Oise

Monsieur le Maire est chargé de l'application de la présente décision qui sera publiée et transmise en la forme légale

Fait à MERY-SUR-OISE
Le 24 novembre 2023



Le Maire

Bierre-Edouard EON
Vice-président du Conseil
départemental du Val d'Oise



Fait à MERY SUR OISE LE 11/11/2023

N/REF.: PEE/TL/NF/

Affaire suivie par : Nadège FOLLETTI
Responsable administrative et financière des Services Techniques
Tél : 01.30.36.23.09
nadege.folletti@merysuroise.fr

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL
REHABILITATION DE LA RUE ET DE L'IMPASSE PASTEUR

TRAVAUX	Montant H.T.	Soit Montant TTC	ETAT	REGION	DEPARTEMENT	SDEVO	CCVO3F	autre	COMMUNE	Soit cout total en HT
			0,00%	0,00%	29,31%	0,00%	0,00%	0,00%	70,69%	100%
REHABILITATION DE LA VOIRIE	255 886,15 €	307 063,38 €	0,00 €	0,00 €	75 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	180 886,15 €	255 886,15 €
TOTAUX	255 886,15 €	307 063,38 €	0,00 €	0,00 €	75 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	180 886,15 €	255 886,15 €



Le Maire

Pierre-Edouard EON
Vice-président du Conseil départemental
du Val d'Oise